

Image not found or type unknown



Horaires Chômage partiel

Par **Natnat1234567890**, le **22/03/2021** à **08:20**

Bonjour. Le couvre feu est passé a 19 h mais au vue du peu d activité mon employeur me demande de fermer le magasin a 18h15. Et me dit que les 45 mn restantes seront payees par le chômage partiel ?? Est ce legal ? Merci